



Pour diffusion immédiate : 01/07/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SE FÉLICITE DE L'ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION QUI ANCRE L'ÉGALITÉ DES DROITS DANS LA CONSTITUTION DE L'ÉTAT DE NEW YORK

La gouverneure Hochul s'est félicité aujourd'hui de l'adoption d'une résolution qui ancre l'égalité des droits dans la constitution de l'État de New York afin de garantir le droit à l'avortement sur son territoire. Une fois promulgué, cet amendement étendra les mesures de protection qui s'appliquent actuellement à toute discrimination basée sur la race, la couleur, la religion et la croyance à des notions plus fines telles que l'appartenance ethnique, le pays d'origine, l'âge, le handicap, le genre, y compris l'orientation, l'identité et l'expression sexuelle, la grossesse et ses issues possibles, ainsi que l'autonomie reproductive et les soins de santé qui y sont liés. Cette décision fait suite à une proclamation publiée plus tôt dans la journée par la gouverneure. Celle-ci souhaitait ajouter cette résolution à l'ordre du jour de la session extraordinaire, en réaction au récent arrêt de la Cour suprême annulant les mesures de protection accordées au niveau fédéral en cas d'avortement.

« Il a suffi d'une semaine pour que les Américains commencent à réaliser les conséquences dévastatrices de l'arrêt rendu sur l'affaire Roe contre Wade. Horrifié par la décision de la Cour suprême qui vient saper nos droits en matière de reproduction, l'État de New York franchit un cap historique en intégrant le droit à l'avortement dans l'ADN même de notre constitution d'État, **a déclaré la gouverneure Hochul**. Toute ma reconnaissance va à Andrea Stewart-Cousins, cheffe de la majorité, et Carl Heastie, porte-parole de l'Assemblée qui ont fait avancer cette mesure essentielle afin de consolider la protection de premier ordre que nous offrons aux patientes souhaitant avorter et aux professionnels qui les accompagnent. En cette période de polarisation généralisée, New York œuvre pour ancrer, dans l'ADN même de notre Constitution, que vous êtes tous les bienvenus et que vous serez toujours protégés ici, peu importe qui vous aimez, d'où vous venez et la manière dont vous choisissez d'exprimer votre identité. »

Pour Andrea Stewart-Cousins, cheffe de la majorité, « avec l'annulation de la jurisprudence dans l'affaire Roe contre Wade, la nécessité de continuer à se battre et d'être un exemple sur le plan national en matière de protection des droits de la femme et des droits individuels s'est imposée comme une évidence pour l'État de New York. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, par cette résolution, de légiférer de

manière proactive sur l'égalité des droits et de garantir le droit constitutionnel à l'avortement et à la contraception à New York. Pour notre État, cela représente un grand pas en avant, dans un contexte où d'autres font marche arrière, et une prise de position majeure face aux menaces que la Cour suprême fait peser sur nos droits. Je suis extrêmement fière de notre colloque, visant à instaurer ces changements historiques dans notre constitution, et je remercie le porte-parole Heastie et la gouverneure Hochul pour leur main d'association dans ce travail. »

Pour Carl Heastie, porte-parole de l'Assemblée, « la Cour suprême a déçu les femmes et échoué dans son rôle de protection des droits des Américains. Il n'en sera pas de même de New York. Il y a trois ans, nous avons intégré les protections découlant de l'affaire Roe contre Wade dans notre législation. Aujourd'hui, nous lançons le processus pour ancrer le droit des femmes à bénéficier de soins de santé reproductive - et l'égalité des droits pour tous les New-Yorkais - dans notre constitution d'État. La majorité de l'Assemblée, épaulée par la gouverneure et nos partenaires du Sénat, ne permettra pas que les droits des New-Yorkais soient sapés. Nous continuerons à nous battre pour que New York progresse, et ne régresse pas. »

La sénatrice Liz Krueger a ajouté : « Les New-Yorkais continueront à se battre contre les efforts déployés par la Cour suprême pour revenir sur des droits basiques. Je suis fière de m'associer à la gouverneure et à mes collègues de la législature dans ce nouveau pas vers une protection plus forte en cas d'avortement et de soins reproductifs via l'inscription de ces droits dans notre Constitution. Par ailleurs, l'extension des dispositions de notre Constitution sur l'égalité des droits à des groupes plus larges dote New York du dispositif constitutionnel anti-discrimination le plus complet de cette nation. »

Rebecca Seawright, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Lorsque nous avons commencé ce combat historique qui consiste à ajouter un amendement sur l'égalité des droits dans la constitution de New York, nous avons emboîté le pas des femmes qui se sont battues pour le droit de vote et des nombreux leaders ayant défendu les droits civiques au cours des générations qui nous ont précédé. Grâce au soutien constant de la gouverneure Hochul, du porte-parole Heastie, de mes collègues de l'Assemblée et du Sénat, et de nombreux défenseurs de cette cause, nous touchons aujourd'hui au but : ancrer le droit des femmes à décider et l'égalité des protections contre les discriminations dans le plus important document gouvernemental de notre État. Dans les ténèbres jetées sur notre pays par l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis, l'État de New York brandit un flambeau qui guidera le peuple. »

Après cette première phase capitale d'adoption, la résolution devra être de nouveau présentée lors de la prochaine session législative avant d'être soumise aux votes des électeurs pour un entérinement définitif.

Cette action s'inscrit dans la continuité des efforts précurseurs déployés par l'État de New York pour protéger le droit à l'avortement avec, notamment, [le premier fonds, au niveau national, de 25 millions de dollars pour le soutien aux professionnels de](#)

[l'avortement](#), supervisé par le Département de la santé (Department of Health) de l'État. Son rôle est de créer plus de structures pour garantir la prise en charge des patientes souhaitant l'avortement à New York. Il investit également 10 millions de dollars pour permettre aux centres de soins reproductifs de bénéficier des subventions de sécurité accordées par la Division des services de justice pénale (Division of Criminal Justice Services) afin de garantir la sécurité des professionnels qui pratiquent cette prise en charge essentielle.

[La gouverneure Hochul a signé un vaste paquet de six propositions de loi](#) qui ont été transférées à la législature en vue de mieux préserver, protéger et renforcer les droits à l'avortement pour les patientes et les professionnels de New York. La loi prévoit des mesures précises pour répondre à diverses préoccupations d'ordre juridique, notamment la possibilité d'un recours pour ingérence illégale dans des droits protégés et l'inclusion des professionnels et des patientes concernés par l'avortement dans le programme de confidentialité des adresses (Address Confidentiality Program). Ces nouvelles propositions de loi interdiront également toute accusation d'abus déposée à l'encontre des professionnels de santé ayant prodigué des soins reproductifs à des patientes résidant dans des États où ces soins sont illégaux et toute action pour faute médicale intentée par une compagnie d'assurance contre un professionnel ayant fourni des soins légaux d'avortement.

Enfin, en réaction immédiate à la décision de la Cour suprême annulant le verdict de Roe contre Wade, la gouverneure Hochul a lancé une [campagne](#) financée d'éducation multi-plateforme et bien documentée à destination du grand public pour permettre aux New-Yorkais—et à tous les Américains—de savoir que l'avortement reste légal, accessible et sans danger dans l'État de New York. Cette campagne, lancée dans tout l'État, inclut des efforts de communication multi-plateforme et un [nouveau](#) site Internet offrant un point d'information unique sur les droits à l'avortement, les professionnels offrant ce service, les aides et les options de financement à New York.

###

Autres nouvelles disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418